

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS



Plan de cours

COURS : **LITTÉRATURE ET IMAGINAIRE**

PROGRAMME : Tous les programmes



DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 3 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE BUREAU  POSTE  COURRIEL
LINDA ROCHEFORT C-185 6011 Linda.rochefort@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE BUREAU  POSTE  COURRIEL
Véronique Fortin C-185 2633 dep.litterature@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Objectif de la discipline

Portrait du diplômé en littérature

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique. Ils auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bons lecteurs d'œuvres littéraires et ils auront appris à construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, ils auront appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur a eu recours et à en saisir les effets. Ils seront ainsi devenus des lecteurs sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Ils auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, ils seront devenus des lecteurs capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivains qu'ils auront rencontrés. Ils auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qu'ils auront lues. Confrontés aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, ils auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Ils auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, ils auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains qui en font un usage inusité et original. Bref, ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. Ils auront abordé les quatre grands genres littéraires, notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. De plus, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Ce cours est un préalable absolu au cours **Littérature québécoise**, 601-103-MQ.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Énoncé de la compétence

Expliquer, en référence à leur contexte culturel et de manière à mieux les apprécier, les représentations du monde proposées par un minimum de quatre œuvres complètes, dont trois de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et une de la littérature mondiale. Ces œuvres doivent appartenir à la période de 1900 à nos jours et à au moins deux genres (dont le genre narratif). Rendre compte de sa compréhension dans une dissertation explicative.

Objectifs

1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.
4. Élaborer un plan de dissertation.
5. Rédiger une dissertation explicative de 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.

Définition départementale de la dissertation explicative

La dissertation explicative consiste à démontrer à l'aide d'exemples pertinents et de connaissances littéraires la justesse d'un énoncé dont l'objet est une œuvre ou un extrait d'œuvre. Elle est construite à partir d'un plan de rédaction.

ŒUVRES À L'ÉTUDE

ANOUILH, Jean, ANTIGONE, 10/10, La Table Ronde, 2008, 207 pages.

IONESCO, Eugène, LE ROI SE MEURT, Folio, 1963, 137 pages.

JAPRISOT, Sébastien, LA DAME DANS L'AUTO AVEC DES LUNETTES ET UN FUSIL, Folio/policier, 1966, 309 pages.

DICK, Philip K, UBIK, 10/18, Robert Laffont, 1970, 285 pages.

MÉDIAGRAPHIE

Collectif, *Confrontation des écrivains d'hier à aujourd'hui*, Anthologie, Tome 2 de 1850 à nos jours, Thompson, Groupe Modulo, 2005, 325 pages.

Thérien, Céline, *Anthologie de la littérature d'expression française du réalisme à la période contemporaine*, Tome 2, CEC, 3e édition, 2013, 304 pages.

Laurin, Michel, *Anthologie littéraire de 1850 à aujourd'hui*, 2e édition, 2007, 324 pages.

À COMPLÉTER....

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche !*

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours propose de parcourir des œuvres ou des extraits d'œuvres de la littérature postérieure à 1945. À travers l'étude de ces textes, il sera possible pour l'étudiant(e) de se familiariser avec la pratique de la lecture littéraire, c'est-à-dire une approche objective et savante de l'œuvre au moyen d'observations historiques, thématiques et stylistiques. L'étudiant(e) sera ainsi invité(e) à repérer le contexte socio-historique dans lequel prend place les œuvres étudiées, à identifier les genres littéraires auxquels se rapportent ces

dernières et à les explorer au moyen de notions d'analyse littéraire (structure de l'œuvre, thèmes, procédés d'écriture). La rédaction partielle ou complète de dissertations explicatives permettra à l'enseignant de vérifier le cheminement de l'étudiant(e), plus spécifiquement sa maîtrise progressive des divers outils et méthodes d'analyse. L'atteinte de la compétence sera également observable à travers l'application de notions méthodologiques (plan de rédaction en trois parties

–introduction, développement, conclusion–, structure du paragraphe, pertinence des idées et des exemples choisis, enchaînement logique des idées assurant la cohérence du texte, précision du vocabulaire). À la fin de ce cours, l'étudiant(e) devrait donc être en mesure d'identifier et d'analyser les représentations du monde véhiculé par les œuvres littéraires à l'étude et d'en rendre compte dans une dissertation explicative. En ce sens, ce second cours de la formation générale commune en français a pour objectif de permettre à l'étudiant de développer son sens critique quant au «savoir-lire » et au « savoir-écrire ».

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Pour ce faire, il y aura :

- des exposés magistraux ;
- des ateliers de travail individuel ou collectif ;
- des travaux écrits et oraux (examens) ;
- des supports audiovisuels.

Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe

La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- *L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;*
- *L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;*
- *L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.*

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

d'une oeuvre.

Étude de l'oeuvre de Jean Anouilh, *Antigone*.
L'engagement au théâtre. Un regard vers le passé avec Sophocle.

16-20 SEPTEMBRE :

Atelier : préparation du procès d'*Antigone* par les étudiants.

20-21 SEPTEMBRE : Atelier : préparation du procès d'*Antigone* par les étudiants : suite.

22-23 SEPTEMBRE : **Rédaction du premier paragraphe. La dissertation explicative #1 (25%).**

Les thèmes liés au contexte socio-historique d'une oeuvre.

Étude de l'oeuvre de Ionesco, *Le Roi se meurt*.
Le théâtre de l'absurde. L'absence des divers repères : intrigue - personnages - décor.

27-28 SEPTEMBRE : **Test de lecture sur *Le Roi se meurt* de Ionesco (5%).**

Atelier : préparation du procès du Roi par les étudiants.

29-30 SEPTEMBRE : Antithéâtre / Les voies parallèles du récit.

4-5 OCTOBRE : Ionesco (suite): antithéâtre

6-7 OCTOBRE : **Rédaction du second paragraphe. La dissertation explicative #1 suite...**

Semaine du 11 au 15 OCTOBRE : Lecture du roman *UBIK*

SEMAINE DE LECTURE.

18-19 OCTOBRE : **Rédaction de l'introduction et de la conclusion. La rédaction explicative #1 suite...**

20-21 OCTOBRE : Techniques d'écriture et contrat de lecture entre un auteur et son lecteur dans le roman de science-fiction.

À LIRE : *UBIK* POUR LE 25-26 OCTOBRE (5%).

|

|

|

25-26 OCTOBRE : **Test de lecture sur *UBIK* (5%).**

-Présentation du contexte socio-historique de l'oeuvre de cet auteur.

27-28 OCTOBRE : Étude du roman *de P. K. DICK* :

- Analyse des personnages;
- Relevé des thèmes ;

- Le récit, la structure de l'intrigue, la voix narrative et le point de vue, le temps, l'espace.

1-2 NOVEMBRE : Atelier : préparation du procès entre l'HOMME et le ROBOT dans le roman de Dick (voir Asimov).

3-4-8 NOVEMBRE : Proposition d'un plan de rédaction pour la journée JR. Rencontres en équipes.

9 NOVEMBRE : DISSERTATION EXPLICATIVE DE 800 MOTS (30%).

LEVÉE DE COURS : À PRÉCISER EN CLASSE ET PAR MIO.

Semaines 17-18 NOVEMBRE : Le roman policier.

Techniques d'écriture et contrat de lecture entre un auteur et son lecteur.

Daniel Pennac, *La Fée carabine* ;

Tonino Benacquista, ;

Jean-Baptiste Rossi / Sébastien Japrisot, *La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil*.

Semaine 13 : **Qui est Sébastien Japrisot ?**

22-23 NOVEMBRE : **Test de lecture sur *La dame dans l'auto* (5%).**

24-25 NOVEMBRE :

Présentation du contexte socio-historique de l'oeuvre de cet auteur.

Étude du roman *La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil*.

- Analyse des personnages;
- Relevé des thèmes;

- Le récit, la structure de l'intrigue, la voix narrative et le point de vue, le temps, l'espace.

Semaine 14 :

À LIRE : *La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil* pour le 22-23 NOVEMBRE (5%).

29-30 NOVEMBRE / 1-2 DÉCEMBRE : Préparation du procès de la DAME de Japrisot par les étudiants.

6-7 DÉCEMBRE : Rencontres

Atelier : Élaboration de la première partie de l'examen final.

SEMAINE 15 : PÉRIODE DE L'EXAMEN FINAL.

Examen sur *La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil* et sur l'ensemble de la matière du cours (15 %).

Bon succès!

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
EXAMEN #1 : TESTS DE LECTURE : ANOUILH 5% IONESCO 5% JAPRISOT 5% DICK 5% RÉDACTION COURTE /CÉF 10%	Travail individuel en classe	SEMAINES: 3-6-9-13	30%
EXAMEN #2 : Première dissertation explicative de 600 mots.	Travail individuel en classe	SEMAINES: 5 à 8	25%
EXAMEN #3 : Seconde dissertation explicative de 800 mots (JR)	Travail individuel en classe	SEMAINE (10)11	30%
<u>Évaluation(s) terminale(s)*</u> EXAMEN #3 + EXAMEN #4 Contrôle de connaissances sur la matière du cours et sur le roman <i>La dame dans l'auto</i> .	Travail individuel en classe	SEMAINE 15	15 %

TOTAL:100

*L'évaluation terminale de cours (article 5.2.4 de la PIÉA) peut comporter deux activités dont la pondération totale est d'un minimum de 30 %, soit un minimum de 20 % pour une activité de rédaction ayant lieu au plus tôt lors de la journée JR consacrée aux activités d'évaluation préparatoires à l'ÉUF et un minimum de 10 % pour la deuxième activité se tenant «*au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour les cours*».

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
... qui se retrouvent aux pages 2 et 3 dans le portrait du diplômé et le tableau des objectifs ministériels. <u>Lien avec les objectifs de la compétence</u> Examen numéro #1 = Objectifs 1-2-3 Examen numéro #2 = Objectifs 1-2-3-4-5-6 Examen numéro #3 = Objectifs 1-2-3-4-5-6 Examen numéro #4 = Objectifs 1-2-3	À venir...

**Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

(2) PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Politique départementale de présence en classe

1] Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

Le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

(4) PLAGIAT

Le plagiat et les autres manquements à l'honnêteté intellectuelle sont passibles de sanctions au cégep Édouard-Montpetit. Pour tous les détails, consulter l'**article 5.6.1 à la page 15** de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* adoptée par la direction des études :

http://www.cegepmontpetit.ca/static/uploaded/Files/Cegep/A%20propos/Reglements%20et%20politiques/Etude%20et%20etudiants/politiques/PIEA_2015-09-21.pdf.

(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit

- **La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (une dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière: la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

- **Les cours de français au cégep: des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

- **La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant**

Au Cégep, l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français: chaque étudiant doit veiller à se donner, s'il ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque étudiant n'est pas pour autant laissé à lui-même: pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, l'étudiant peut compter sur plusieurs ressources:

- a) ses professeurs, que l'étudiant peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;
- b) le Centre d'aide en français, où l'étudiant trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le Centre d'aide en français sont :

- les rencontres individuelles : l'étudiant qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);
- l'autoapprentissage : l'étudiant travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables (date limite d'inscription : la quatrième semaine; attestation en fin de session).

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

Modalités d'évaluation du français écrit

Dans les travaux où le professeur juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant:

Cours	Nombre de mots d'une rédaction	Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 44 mots
601-102	800	1 faute / 50 mots
601-103	900	1 faute / 56 mots
601-104	900	1 faute / 56 mots

Chaque étudiant devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la Grille de correction du code, produite par le CAF, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours.

(7) CENTRE DE LITTÉRATURE

Le Centre de littérature est un lieu de rencontre et de discussion. Les étudiants s'y voient offrir la possibilité de consulter des professeurs du Département de Littérature et de français qui peuvent répondre à certaines questions relatives à la littérature (notions diverses, outils d'analyse, compréhension de certaines problématiques générales propres à un auteur ou à une période littéraire, etc.) ainsi qu'à la méthodologie menant à la rédaction des différents types de travaux demandés dans le cadre des cours de littérature (analyse littéraire, dissertation explicative ou critique). Ces interventions ne peuvent être que d'ordre général, l'étudiant devant toujours s'en référer à son professeur pour les consignes ou questions particulières ou encore pour chercher des réponses précises en lien avec un travail à remettre dans de brefs délais. Cet encadrement est offert selon un horaire affiché au Centre situé à l'intérieur du CAF (local D-2001).

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par voie à "Service, CSA" ou par courriel à servicesaadaptes@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

GRILLE DE CORRECTION DU CODE

O ORTHOGRAPHE

G GRAMMAIRE

- G1 Accord dans le groupe nominal
- G2 Accord dans le groupe verbal
- G3 Accord du participe passé
- G4 Formes verbales
- G5 Homophones grammaticaux

S SYNTAXE

- S1 Structure
- S2 Concordance verbale
- S3 Marqueurs de relation
- S4 Pronoms et déterminants
- S5 Ponctuation

V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)

T TYPOGRAPHIE

- T1 Emploi des majuscules
- T2 Règles typographiques